



Guide du partenaire Amabilis



Qui peut-être partenaire Amabilis ?

- Associations & Fondations
- Centres locaux d'information et de coordination (CLIC)
- Méthode d'action pour l'intégration d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie (MAIA)
- Equipes spécialisées Alzheimer (ESA)
- Equipes médico-sociales (EMS)
- Cliniques & hôpitaux
- Infirmier.e.s
- Hospitalisation à domicile (HAD)
- Boutiques de matériel médical
- Mandataires judiciaires
- Cabinets d'aide aux victimes
- Sociétés de transport de PMR (personnes à mobilité réduite)
- Sociétés de portage de repas
- Ergothérapeutes
- Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)
- Soins de suite et réadaptation (SSR)
- Orthoprothésistes
- Audioprothésistes
- Pharmacies
- Kinésithérapeutes



Comment se déroule le processus de partenariat ?

Voici un exemple de processus de partenariat

Amabilis vient en complément de votre travail, nous sommes **partenaires**.

C'est à dire que nous venons **aider les patients que vous nous recommandez** pour les assister dans leurs **tâches de la vie quotidienne**.

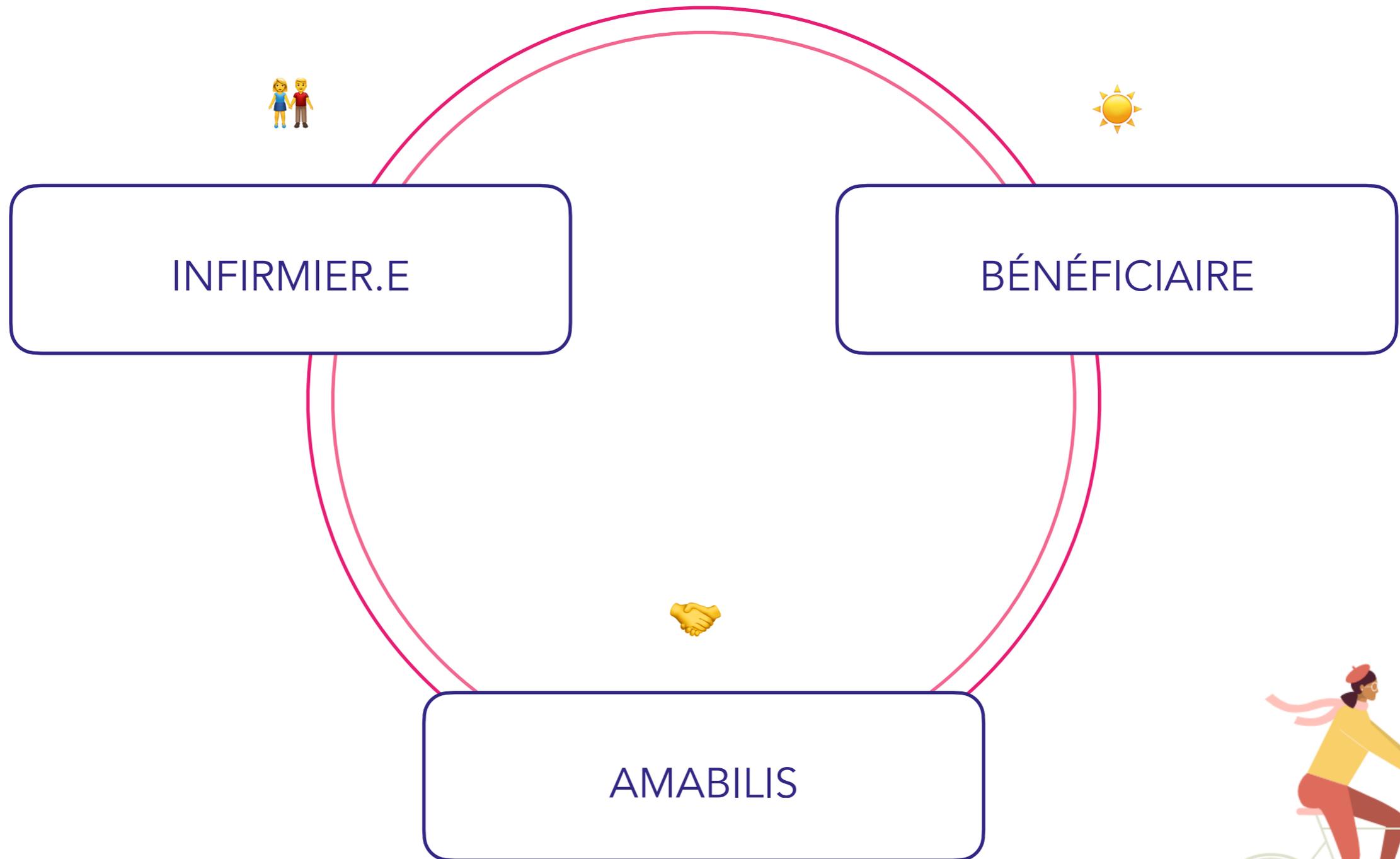
Par exemple : la préparation d'un patient avant la venue de son infirmier.e.

Vous nous apportez de la valeur en nous recommandant des patients,
valeur que **nous vous rendons en proposant à ces patients des aidants de confiance.**

C'est un **cercle vertueux** !



Le processus de partenariat pour les Infirmier.e.s ?



Devenir partenaire Amabilis

Contactez-nous,
dès maintenant.

bienvenue@amabilis.fr



ou

01 76 40 05 09 

Du lundi au vendredi,
de 9h à 17h30

